

**Service instructeur**

Direction du Patrimoine Départemental  
et du Droit des Sols

**Service consulté**

Direction des Affaires Juridiques  
Direction de l'Architecture

**Création d'une réserve foncière au sud-ouest de COLMAR  
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous soumettre, pour approbation, le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique relative à la création d'une réserve foncière dans le secteur de la Croix Blanche au sud-ouest de COLMAR au profit du Département du HAUT-RHIN.

L'application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales contraint le Département du HAUT-RHIN à réorganiser à court et moyen termes l'implantation de ses services pour notamment accueillir les personnels transférés de l'Etat. De plus, le Département souhaite anticiper des évolutions futures.

Le Département du HAUT-RHIN est ainsi confronté à des besoins fonciers importants afin d'assurer pleinement ses missions de service public.

Plusieurs équipements publics sont concernés par ces besoins. A ce jour, on peut déjà notamment citer :

- les Archives Départementales,
- la Médiathèque Départementale,
- l'Unité Routière de Colmar et le Centre Routier d'Ingersheim.

Par délibération en date du 24 juin 2005, l'Assemblée Départementale a décidé la création d'une réserve foncière pour, d'une part répondre au développement des services précités, et d'autre part, disposer d'une surface pour satisfaire des besoins ultérieurs non encore précisés. Ce choix a impliqué l'engagement des procédures administratives permettant l'inscription au Plan Local d'Urbanisme de COLMAR de deux emplacements réservés au titre de deux projets d'intérêt général, à savoir : l'extension de l'Hôtel du Département et la création d'une réserve foncière située dans le secteur de la Croix Blanche au sud-ouest de COLMAR.

Par délibération en date du 8 juillet 2005, la Commission Permanente du Conseil Général a approuvé le dossier arrêtant le principe et les conditions d'un projet d'intérêt général du Département du HAUT-RHIN concernant la création d'une réserve foncière au sud-ouest de COLMAR. Le Préfet alors en poste n'ayant pas souhaité signer l'arrêté déclarant le projet d'intérêt général correspondant, cette solution a été abandonnée.

Aussi, après avoir pris le conseil du cabinet d'avocats l'ayant assisté juridiquement dans le cadre des procédures d'intérêt général précédemment citées et en application des articles L 11-1 et suivants, ainsi que des articles R 11- 3 II et R 11-14-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le Département s'est orienté vers une procédure portant Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) pour constituer une réserve foncière au sud-ouest de COLMAR et valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Colmar et du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme « Colmar -Rhin -Vosges ».

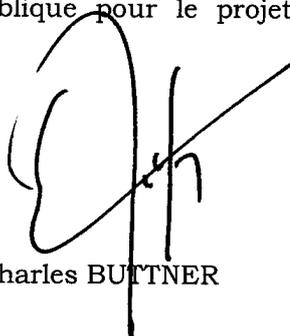
Un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a été établi à cet effet. Il est déposé sur le bureau de votre Assemblée et s'articule autour des éléments suivants :

- la notice explicative du projet,
- l'objet de l'enquête et les informations juridiques et administratives,
- le plan de situation de la réserve foncière,
- le périmètre des terrains à acquérir,
- l'appréciation sommaire des dépenses,
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de COLMAR et celle du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme COLMAR – RHIN – VOSGES,
- les annexes.

Afin que, conformément à la réglementation en vigueur, je puisse saisir Monsieur le Préfet du HAUT-RHIN, je vous invite à :

- approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la création d'une réserve foncière au profit du Département du HAUT-RHIN au sud-ouest de COLMAR et valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Colmar et du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme « Colmar - Rhin -Vosges ».
- m'autoriser à requérir auprès de Monsieur le Préfet du HAUT-RHIN l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de réserve foncière au sud-ouest de COLMAR.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER